

Changements au système scolaire (depuis la loi 118, juin 2000)

VARIABLES	SITUATION «AVANT LOI 118»	SITUATION ACTUELLE	OBSERVATIONS	
I- Statut de l'école	École confessionnelle (catholique ou protestante)	École publique (loi 118 abroge le statut confessionnel à compter du 1 ^{er} juillet 2000)		
2- Enseignement religieux 2.1 Primaire	Choix entre: - enseignement moral ou enseignement moral religieux confessionnel	Choix entre: - enseignement moral ou enseignement moral religieux catholique ¹ , pour 5 ans et +) (thèmes, récits bibliques, témoins, etc.)	Thèmes regroupés autour de trois axes: 1- développement personnel 2- dév. socio-religieux 3- grandes questions humaines	
2.2 Secondaire 1er Cycle	Choix entre: - enseignement moral ou enseignement moral religieux confessionnel	Choix entre: - enseignement moral ou enseignement moral religieux catholique		Thèmes développés à partir d'un récit biblique, souvent relié à groupes ou personnes-témoins
2.3 Secondaire 2e cycle	Choix (comme ci-dessus)	Cours d'éthique et de culture religieuse		
3. Temps d'enseignement	Primaire: 2 h/semaine Secondaire: 2 périodes/semaine	Primaire: 1 h/semaine Secondaire: 1 période/semaine		
4. Animation pastorale	Animation pastorale confessionnelle (financement 2/3 Comm. Scol. et 1/3 paroisse)	Animation spirituelle et commu- nautaire (financement: 100% État) (identité, appartenance, valeurs, rite, sens, transcendance, etc.)	Septembre 2002 au primaire Septembre 2001 au secondaire	

¹

Ce programme vise le développement de deux compétences qui contribuent à répondre à la quête de sens de l'élève:

- Apprécier la tradition catholique vivante;
- Prendre position de façon éclairée sur des situations comportant un enjeu moral.